

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 05 DECEMBRE 2023

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS, A 14 HEURES,

Le Conseil d'administration de l'association SOCIETE CHIMIQUE DE FRANCE s'est réuni au siège sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents, physiquement ou en visioconférence, en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le cabinet FM Richard, commissaire aux comptes titulaire de l'association, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Stanislas POMMERET en qualité de président de l'association. Il est assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Stéphane COUSSAN, secrétaire général de l'association.

Plus du tiers des administrateurs étant présents, physiquement ou en visioconférence, ou représentés, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le président :

1. Point Présidence – Point sur la restructuration des locaux du 250, rue St-Jacques. Point sur l'actualité chimique. Point sur l'Euchems et l'IUPAC ;
2. Secrétariat Général (point RH et sur les travaux extérieurs du 250, rue St-Jacques), Trésorerie (validation du montant des prix Süe et Le Bel. Organisation de la comptabilité) et Point VP ;
3. Modalités d'adhésion aux divisions disciplinaires et transversales (Vote) ;
4. Elections 2024 : résolution relative à la convocation aux élections du CA et des bureaux des entités opérationnelles, au calendrier électoral, à la constitution de la commission électorale et aux modalités de candidature/vote (Vote) ;
5. Point Actualité Chimique (P. Pineau) ;
6. Point Chargé(es) de mission ;
7. Questions diverses.

Le président ouvre la discussion.

Changement de cabinet comptable

Le changement de cabinet comptable est d'abord évoqué. Ce changement qui aurait dû être effectif au 1^{er} janvier 2024, a été avancé en raison du décès soudain du comptable actuel, Monsieur LEHAIN. La mission est reprise par le cabinet THOUNY-VARIERAS & ASSOCIES. Il est précisé que le cabinet assiste le présent Conseil d'administration par la présence d'un de ses juristes.

Approbation du compte rendu de conseil d'administration des 06 juin 2023

Le conseil approuve le compte rendu du conseil d'administration du 06 juin 2023.

La résolution suivante est adoptée à la majorité des voix.

Approbation du compte rendu de conseil d'administration du 26 septembre 2023

Le conseil approuve le compte rendu du conseil d'administration du 26 septembre 2023.

La résolution suivante est adoptée à la majorité des voix.

Départ à la retraite de Madame Roseline MESSAL et présentation de son successeur

Madame Roseline MESSAL rédactrice au sein du journal « l'Actualité Chimique », annonce ensuite son départ à la retraite et présente son successeur, Monsieur Malik AGINA.

[14h24 : Malik AGINA et Roseline MESSAL quittent la réunion]

Point présidence : maintien du support papier du journal « l'Actualité Chimique »

Monsieur Stanislas POMMERET affirme le maintien du support papier du journal « l'Actualité Chimique » et dément toute rumeur énonçant le contraire. Il demande aux administrateurs de bien vouloir diffuser cette information.

[14h32 : A. TINTARU rejoint la réunion en visioconférence]

Point présidence : travaux 250 rue Saint Jacques, Paris, aménagement et devenir des locaux du bâtiment

Sont ensuite évoqués les travaux réalisés en urgence au siège de l'association, portants sur la réparation de la toiture dans son intégralité, devenue dangereuse aussi bien pour le bâtiment du 250 rue Saint Jacques que pour les environs et notamment pour l'école située derrière ledit bâtiment. Le montant de ces travaux s'est élevé à 300.000 euros.

Toujours concernant la structure du bâtiment du 250 rue Saint Jacques, il apparaît que d'autres travaux, moins urgents mais nécessaires, sont à prévoir. Est également nécessaire l'établissement des plans de masse et des planchers, notamment pour déterminer la force des planchers.

Volonté de réintégrer les locaux de la rue St Dominique, conservation d'un étage rue St Jacques.
Question de l'archivage se pose, issue de secours pour la salle du Conseil, propriété et servitude de l'impasse utilisée par l'école, transformation du bureau en bibliothèque.
Question de l'accueil de la société française de physique.

[15h06 : D. CHERY rejoint la réunion en visioconférence]

[15h20 : A. HERVE rejoint la réunion en visioconférence]

Intervention de l'architecte et lancement de l'évaluation des travaux

Le conseil approuve la mise en œuvre de l'intervention d'un architecte, sur la base du devis communiqué, afin de réaliser les plans de masse et des planches du bâtiment situé 250 rue Saint Jacques – 75005 PARIS, ainsi que le lancement de l'évaluation des travaux à venir.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

Médaille du Centenaire

Le conseil décide d'attribuer la médaille du Centenaire à Madame Lydie VALADE, à Monsieur Mars TAILLEFER et à Monsieur Bruno BUJOLI.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

Médaille Lavoisier

Le conseil décide d'attribuer la médaille LAVOISIER à Madame Janine COSSY.

La résolution suivante est adoptée à la majorité des voix.

Point RH

Est à nouveau évoqué le recrutement de Monsieur Malik AGINA en remplacement de Madame Roseline MESSAL, reste 1 assistant polyvalent à recruter.

Point trésorerie

- Il est rappelé que le changement de cabinet comptable, implique une nouvelle organisation et la simplification de la gestion et du travail des trésoriers (rapprochements bancaires, factures...). Mise en place d'un tableau de bord grâce à plateforme « mon expert en gestion » (meg).
- Le calcul des dotations nécessite une intervention assez longue. Aucune entité en défaut de paiement. Discussion sur la trésorerie de la SCF.
- Validation montant des prix SUE et LE BEL : aucun virement effectué pour le prix 2022 car pas de traces de la validation de ces montants. Il est proposé de valider ces montants lors de la présente réunion. Discussion sur le montant des prix.

[16h44 : Michael CARBONI rejoint la réunion en visioconférence]

Proposition de récompense des prix SUE et LE BEL

Il est ici proposé de décider du type de récompense qui sera remise dans le cadre des prix SUE et LE BEL.

Les propositions suivantes sont formulées :

- Remise du prix seul (diplôme) ;
- Remise d'une médaille en sus du diplôme ;
- Remise d'une somme de 1.500 € en sus du diplôme ;
- Remise d'une médaille et d'une somme de 1.500 € en sus du diplôme.

Vote :

- Remise du prix seul (diplôme) : 0 voix
- Remise d'une médaille en sus du diplôme : 13 voix
- Remise d'une somme de 1.500 € en sus du diplôme 0 voix
- Remise d'une médaille et d'une somme de 1.500 € en sus du diplôme : 5 voix

La remise d'une médaille en sus du diplôme est adoptée à la majorité.

[17h00 : départ de Boris VAUZEILLES]

Résolution portant sur le journal l'Actualité Chimique

Le Conseil d'Administration de la Société Chimique de France (SCF) tient à mettre fin aux rumeurs persistantes concernant la possible disparition de l'Actualité Chimique, tant en version papier qu'en version électronique. La SCF, consciente de l'importance cruciale de son journal dans la diffusion du savoir, tient à réaffirmer son engagement indéfectible envers cette publication emblématique.

La SCF a toujours été et continuera d'être profondément attachée à la mission éducative et informative de l'Actualité Chimique. Nous tenons à rassurer nos membres, partenaires et la communauté scientifique dans son ensemble que l'avenir de notre journal demeure au cœur de nos préoccupations.

La SCF respecte pleinement l'indépendance éditoriale de l'Actualité Chimique. Notre comité de rédaction demeure libre de ses choix éditoriaux et de sa ligne éditoriale. La diversité des opinions et des perspectives au sein de notre communauté chimique est une richesse que nous souhaitons préserver et encourager.

La transition vers des formats électroniques et numériques est une réalité incontournable à l'ère moderne, et la SCF est consciente des défis que cela implique. Le Conseil d'Administration s'engage à soutenir activement l'Actualité Chimique dans cette transition, tout en préservant la qualité et l'intégrité de son contenu.

La SCF tient à remercier ses membres pour leur soutien continu et leur attachement à notre journal. Nous sommes convaincus que l'Actualité Chimique continuera d'évoluer et de prospérer, demeurant une source inestimable de connaissances pour notre communauté de chimistes.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

[17h11 : déconnexion N. TANCHOUX]

Séparation des adhésions aux divisions disciplinaires et transversales, suppression de la notion d'adhésion à des divisions « secondaires » et possibilité pour les adhérents de s'inscrire sur les listes de diffusions d'informations des divisions dont ils ne sont pas membres

Le conseil constate des incohérences dans les modalités d'adhésions aux divisions selon qu'elles sont réalisées sur support papier ou via le site web. Par ailleurs, la notion d'adhésion secondaire prête à confusion en octroyant des droits différents selon qu'il s'agit d'une division disciplinaire ou transversale.

En conséquence, le conseil décide que :

1. Les adhésions aux divisions disciplinaires et transversales seront considérées séparément. D'une part chaque adhérent devra sélectionner une division disciplinaire. D'autre part, il aura

la faculté de sélectionner une ou plusieurs divisions transversales. Ces sélections vaudront comme adhésion aux divisions choisies et permettront à l'adhérent de se porter candidat et de voter à l'élection des bureaux des divisions en question conformément aux statuts.

2. La notion d'adhésion à des divisions « secondaires » est supprimée et remplacée par la possibilité pour chaque adhérent de s'inscrire sur les listes de diffusions d'informations des divisions dont il n'est pas membre.
3. Une campagne d'information sera menée auprès des adhérents dès que ces décisions seront implémentées sur le site web afin que chacun mette à jour ses sélections.

La résolution suivante est adoptée à la majorité des voix.

[17h22 : retour de Boris VAUZEILLES]

[17h25 : déconnexion Tatiana BESSET]

Convocation aux élections 2024, calendrier électoral, constitution de la commission électorale et modalités de candidature/vote

Le Conseil d'Administration ainsi que l'Assemblée Générale de la SCF ont pris acte de la nécessité de se conformer aux pratiques régissant les associations reconnues d'utilité publique, et donc de renouveler l'ensemble des instances (Conseil d'Administration, Bureaux des entités) simultanément et que ces renouvellements aient lieu à l'occasion d'une Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'association. Il revient donc au Conseil d'Administration de convoquer les adhérents à ces élections, d'en fixer les modalités et le calendrier ainsi que de définir la composition de la Commission électorale charge d'en assurer la régularité.

Ainsi,

Vu l'Article 5 des statuts définissant les modalités d'élection et les conditions d'éligibilité des membres des Bureaux des entités de l'association, ainsi que l'Article 9 du Règlement intérieur qui précise ces modalités,

Vu l'Article 8 des statuts définissant les modalités d'élection et les conditions d'éligibilité des membres du Conseil d'Administration de l'association, ainsi que l'Article 2 du Règlement intérieur qui précise ces modalités,

Vue la décision du Conseil d'Administration du 6 décembre 2022 instituant le renouvellement de toutes les instances simultanément à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 et de prolonger ou de raccourcir les mandats des instances actuellement en poste jusqu'au 30 juin 2024 au plus tard,

Vue la résolution n.4 adoptée en Assemblée Générale le 29 juin 2023 décidant que pour les instances dont la durée du mandat actuel sera inférieure à trois ans au moment du renouvellement de 2024, c'est à dire installé après le 1^{er} juillet 2021, le mandat en cours ne sera pas comptabilisé au titre des deux mandats successifs déterminant la rééligibilité des membres sortants,

Le Conseil d'Administration décide que :

- 1- L'ensemble des adhérents sont convoqués à l'élection des membres du Conseil d'Administration et des bureaux des entités auxquels ces membres sont rattachés.
- 2- Seules les entités ayant un pouvoir exécutif, seront concernés par cette élection, à savoir :
 - Le Conseil d'Administration,
 - Les bureaux des sections régionales,
 - Les bureaux des divisions scientifiques disciplinaires et transversales

- Le bureau national du Réseau Jeunes.

Le calendrier et les modalités de renouvellement bureaux des sections régionales du RJ ainsi que des groupes thématiques seront définis par le Conseil d'Administration issu des élections de 2024.

- 3- L'ensemble du processus électoral sera réalisé par voie électronique.
- 4- Le calendrier des opérations électorales est défini en Annexe 1. Ce calendrier pourra être ajusté par le Bureau en cas d'impératifs techniques. Une fois la Commission électorale installée, toute modification du calendrier devra lui être soumise pour avis.
- 5- La Commission électorale sera constituée de :
 - 4 membres du Conseil d'Administration sortant
 - 3 membres de bureaux de sections régionales (non-candidats au Conseil d'Administration)
 - 3 membres de bureaux de divisions (non-candidats au Conseil d'Administration)
 - 3 membres de bureaux de bureaux régionaux ou national RJ (non-candidats au Conseil d'Administration)

La coordination des travaux de la Commission électorale sera assurée par un membre du Bureau national de la SCF, désigné par le Président, qui ne prendra pas part aux votes. La Commission électorale siègera en plénière pour l'élection des 13 membres du Conseil d'administration élus au scrutin universel et en sous-commissions (3 membres Conseil d'administration + 3 membres bureaux respectifs) pour l'élection des représentants au Conseil d'administration des entités respectives et pour les élections des bureaux des entités respectives.

La composition nominative sera définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau.

- 6- Après concertation avec les bureaux des entités concernées, les nombres de postes à pourvoir dans chaque bureau de section et de division est défini en Annexe 2.

La résolution suivante est adoptée à la majorité des voix.

Point « l'Actualité Chimique » par Patricia PINEAU

Diminution du nombre d'abandonnement suite à l'augmentation des tarifs. Auparavant, 12 tarifs différents, maintenant 2. Pas d'abonnement proposé aux personnes physiques qui peuvent cependant accéder au journal en adhérant à l'association. Volonté de travailler avec les sociétés sœurs européennes. Recherche de publicité.

Questions diverses :

- Emmanuel GRAS évoque une problématique : lors de l'adhésion, case pour identification de la section.

Réponse du président : les adresses des adhérents mal renseignées empêche de les géolocaliser mais la case existe pour la section régionale. Complexité liée au prestataire du site internet.

- Idée d'accueillir dans le bâtiment une société sœur : la SOCACAD (collège des sociétés savantes académiques de France) qui est basée à Rennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire général.

Stéphane COUSSAN
Secrétaire Général



Stanislas POMMERET
Président

